

**SEVADEC**  
**Syndicat mixte pour l'Élimination et la**  
**Valorisation des Déchets ménagers du**  
**Calaisis**

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	15

\*\*\*\*\*

**Extrait du Registre des Délibérations**

*L'an deux mille vingt-deux et le mercredi 21 décembre à 14h30, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 14 décembre 2022, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.*

**ETAIENT PRESENTS :**

Madame Corinne NOEL, Messieurs Emmanuel AGIUS (pouvoir reçu de M. BOUCHART), Guy ALLEMAND, Guy BEGUE (suppléant de M. MIGNONET), Marc BOUTROY, Marcel BRAULLE, Charles COUSIN, Pascal DUBUS (suppléant de M. MARCOTTE-RUFFIN), Yves ENGRAND, Gérard GRENAT, Michel HAMY, Claude KIDAD, Jacques LOUCHEZ, Olivier PLANQUE, Bernard ROBACHE (suppléant de M. MAJEWICZ).

**ETAIENT EXCUSES :**

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. AGIUS), Véronique DUMONT-DESEIGNE, Brigitte MARCO, Messieurs Bruno DEJONGHE, Bruno DEMILLY, Pascal GAVOIS, Olivier MAJEWICZ (suppléé par M. ROBACHE), Hugo MARCOTTE-RUFFIN (suppléé par M. DUBUS), Philippe MIGNONET (suppléé par M. BEGUE), Antoine PERALDI.

**SECRETARE DE SEANCE :** Madame Corinne NOEL

**T1-12-2022 : CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Rapporteur : Monsieur Emmanuel AGIUS, Vice-président

Monsieur le Président du SEVADEC rappelle que, suite à la modernisation du Pôle de Valorisation des Emballages (P.V.E.) dans le cadre du passage à l'Extension des Consignes de Tri (E.C.T.), un nouveau poste privé d'alimentation électrique d'une puissance supérieure (1 600 KVa) a été installé sur l'emprise de la propriété du SEVADEC.

Cependant, le réseau souterrain reste la propriété du concessionnaire ENEDIS.

De ce fait, une convention de servitude doit être établie et conclue entre le SEVADEC et ENEDIS afin de fixer les obligations de chacune des parties et, notamment, de permettre l'accès à ce terrain à tout moment.

Cette convention concerne la parcelle cadastrée 000 BX 271.

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 7 décembre 2022, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** ladite convention,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention et les documents y afférents.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,*

*Pour Copie Conforme,  
Le Président,*

  
The stamp contains the text: **SEVADEC**, **PRÉSIDENT**, and **BOITE POSTALE CEDEX**.

Décision rendue exécutoire  
Le 27/12/2022  
Certifié exact.  
L'ordonnateur. 